

## Avant-propos

Pour reprendre les termes d'un ancien secrétaire général des Nations Unies, U Thant, « la Société des Nations et les Nations Unies reposent sur l'engagement des États souverains à coopérer, engagement qui demande de sacrifier une certaine souveraineté au bien commun ». L'Organisation des Nations Unies, bien plus que l'organisme qui l'a précédée, a été expressément créée pour promouvoir la coopération internationale entre les États souverains, non seulement en maintenant la paix et la sécurité, mais aussi en trouvant une solution aux problèmes internationaux d'ordre économique et social et en encourageant ses membres à respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Il ne faut pas oublier que l'efficacité de l'O.N.U. dépend presque entièrement des actes et des politiques des États membres. Ils sont sa raison d'être et lui dictent son orientation. C'est, en dernier ressort, aux membres de décider si l'Organisation des Nations Unies aura la force, la souplesse et les ressources voulues pour faire face aux problèmes toujours plus nombreux dont elle est saisie.

Le Canada a été l'un des membres fondateurs des Nations Unies. La délégation canadienne à la Conférence de San Francisco de 1945 a largement participé à la rédaction de la Charte et, comme on le verra dans les pages suivantes, notre pays est un membre très actif qui, depuis trente ans, c'est-à-dire depuis la création de l'Organisation, prend réellement part aux activités des Nations Unies.